

# GROUPE CONSULTATIF SUR LA MISE EN ŒUVRE DU CURRICULUM MANDAT

## Raison d'être

La mise en œuvre du curriculum provincial est la responsabilité partagée d'Alberta Education et de ses partenaires en éducation. Afin d'assurer une mise en œuvre du nouveau curriculum de la maternelle à la 6<sup>e</sup> année couronnée de succès, un groupe consultatif sur la mise en œuvre du curriculum (Curriculum Implementation Advisory Group, CIAG) fournira à la ministre de l'Éducation des conseils et des recommandations stratégiques afin de façonner un plan de mise en œuvre du curriculum provincial.

## Objectif

Dans le contexte général de la législation du gouvernement de l'Alberta et des politiques et normes d'Alberta Education, y compris les arrêtés ministériels, les plans d'activités ou autres déclarations générales de politiques relatives aux programmes et aux exigences en matière d'éducation, le CIAG fournira des conseils et des recommandations stratégiques à la ministre de l'Éducation concernant la mise en œuvre du curriculum provincial de la maternelle à la 6<sup>e</sup> année. Ces conseils guideront l'élaboration d'un plan de mise en œuvre du curriculum provincial, rédigé par Alberta Education, qui sera soumis à la ministre pour son approbation.

## Rôles et responsabilités

Les membres du CIAG devront :

1. fournir des perspectives, des conseils et des recommandations stratégiques sur le plan de mise en œuvre du curriculum provincial;
2. déterminer les défis et fournir des recommandations pour les relever;
3. participer à des sous-comités, selon ce que la présidence juge approprié, afin de réaliser des tâches associées au mandat du groupe;
4. contribuer aux initiatives de mise en œuvre du curriculum provincial et les soutenir.

Le CIAG fonctionnera sur la base d'un consensus, et ses recommandations seront soumises à l'intention de la ministre de l'Éducation. Dans le cas où un consensus ne pourrait être atteint, des options seront proposées avec les principaux risques et avantages.

Les discussions et les recommandations du CIAG doivent rester confidentielles. La ministre de l'Éducation déterminera quelle information relative aux travaux et aux recommandations du CIAG sera publiée, ainsi que le moment et la façon de le faire. Afin de pouvoir participer, les membres signeront un accord de confidentialité et accepteront que leur nom soit communiqué publiquement.

Alberta Education assurera le secrétariat du CIAG.

## Présidence

Le CIAG sera présidé par le sous-ministre d'Alberta Education, ou la personne qui le représente.

## Livrables

Le CIAG remettra à la ministre un rapport, rédigé par Alberta Education, présentant des recommandations en lien avec les éléments mentionnés ci-dessous. Les principaux éléments de réflexion pourraient inclure, sans s'y limiter, l'échéancier et les étapes clés, le niveau de préparation et la capacité du système d'éducation, ainsi que les ressources d'apprentissage et d'enseignement.

- Le calendrier et la cadence de mise en œuvre, à partir de septembre 2022, d'English language arts and literature (ELAL), d'éducation physique et bien-être et de mathématiques M à 6.
- La détermination du soutien potentiel, des options pour fournir ce soutien et d'une stratégie de transition afin que le système d'éducation soit en mesure de mettre en œuvre ELAL, éducation physique et bien-être et mathématiques à partir de septembre 2022.
- Le calendrier et la cadence de mise à l'essai des autres matières M à 6 à partir de septembre 2022.
- La stratégie et le calendrier de mise en œuvre des autres matières M à 6 à partir de septembre 2023.

## Portée du travail

- Niveau de préparation du système d'éducation : Le soutien pour les parties prenantes en éducation est en place selon le processus de mise en œuvre.
- Niveau de préparation du ministère : La collaboration entre les divisions du ministère de l'Éducation assure une cohérence et une approche intégrée.
- Communications et consultation : Sensibiliser le système d'éducation et favoriser la compréhension du processus de mise en œuvre du curriculum grâce à des ressources de communication adaptées et qui complètent les communications destinées aux Albertains.
- Perfectionnement professionnel : Les autorités scolaires et les parties prenantes en éducation ont accès à un perfectionnement professionnel pour permettre la mise en œuvre du curriculum.
- Ressources d'apprentissage et d'enseignement : Des ressources d'apprentissage et d'enseignement conformes au curriculum sont accessibles pour soutenir la mise en œuvre du curriculum et le processus d'enseignement et d'apprentissage.
- Évaluations provinciales : Les autorités scolaires bénéficient d'un soutien pour évaluer efficacement les élèves en fonction du nouveau curriculum.

## Hors de la portée

- Révision du contenu
- Financement
- 7<sup>e</sup> à 10 année, 11<sup>e</sup> et 12<sup>e</sup> année
- Formation des stagiaires en enseignement
- Autorisation de ressources

## Fréquence des réunions

Les réunions se tiendront à la demande de la présidence, à partir de janvier 2022. Il est prévu que les réunions auront lieu sur une base hebdomadaire à court terme, et ensuite sur une base mensuelle ou selon les besoins, jusqu'en juin 2022.

Au terme de ce mandat, la fréquence des réunions, le mandat du CIAG et sa composition seront revus.

## Composition

Le CIAG sera constitué de membres d'Alberta Education et des organismes partenaires qui sont collectivement responsables de la mise en œuvre du curriculum. Les membres du CIAG devront partager leur expertise sur les questions liées à la mise en œuvre du curriculum. Les chefs de division d'Alberta Education et la direction des communications recevront une invitation permanente à assister aux réunions du CIAG et à participer aux discussions.

### Membres du système d'éducation

- Marilyn Dennis, présidente, Alberta School Boards Association
- Porte-parole, Alberta School Boards Association
- Wilco Tymensen, président, College of Alberta School Superintendents
- Bevan Daverne, président sortant, College of Alberta School Superintendents
- David Keohane, directeur exécutif, College of Alberta School Superintendents
- Michael McMann, directeur général, Fort Vermilion School Division
- Robert Lessard, directeur général, Conseil scolaire Centre-Nord
- Porte-parole des enseignants, école primaire qui effectue la mise à l'essai
- Porte-parole des enseignants, école primaire qui effectue la mise à l'essai
- Porte-parole des enseignants, école primaire
- Porte-parole des directions d'école, Calgary Board of Education
- Personne experte en curriculum, Edmonton Public Schools

### Membres d'Alberta Education

- Andre Tremblay, sous-ministre, Alberta Education (présidence)
- Jennifer Flaman, sous-ministre adjointe, Curriculum Division
- Direction exécutive, Learning and Teaching Resources
- Direction exécutive par intérim, Early and Middle Years Curriculum
- Direction exécutive, Curriculum Coordination and Implementation

## Dépenses

Alberta Education remboursera aux membres du CIAG les frais de déplacement qui ne sont pas couverts par leur organisme (conformément aux directives du gouvernement de l'Alberta).

Les frais des observateurs ou des représentants spéciaux seront couverts par leur organisme respectif.

## Confidentialité et communications

Dans le cadre de leur travail, les membres du CIAG auront accès à des discussions et à du matériel qui sont de nature confidentielle ou qui ne sont pas destinés à une diffusion plus large. Tout le matériel partagé est présumé confidentiel et les membres du CIAG sont tenus de maintenir cette confidentialité, sauf avis contraire d'Alberta Education. Toutes les communications destinées aux membres du public seront coordonnées par le gouvernement de l'Alberta, et les membres du groupe consultatif sur la mise en œuvre du curriculum doivent s'abstenir de tout commentaire aux médias, aux membres du public ou autre sans avoir préalablement consulté Alberta Education et obtenu son approbation.

Alberta Education est un organisme public sujet à *la Freedom of Information and Protection of Privacy Act* (la loi FOIP). Les noms des membres du CIAG, les dépenses couvertes et les détails du travail à accomplir par le CIAG peuvent faire l'objet d'une divulgation en vertu de la loi FOIP. Les renseignements sous la garde et/ou le contrôle d'Alberta Education pourraient être demandés en réponse à une demande d'accès à l'information et pourraient être divulgués conformément à la loi FOIP.

Les questions concernant l'utilisation ou la divulgation des renseignements personnels recueillis lors de la participation au CIAG peuvent être adressées à la direction exécutive, Curriculum Coordination and Implementation, Alberta Education, 8<sup>e</sup> étage, 44 Capital Boulevard, 10044 108<sup>e</sup> Rue N.-O., Edmonton (Alberta) T5J 5E6.